

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT ..
INDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAVIN

L'an deux mil six, le jeudi 19 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de CHAVIN, dûment convoqué le 10 octobre 2006, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre FLEURET, Maire de CHAVIN (Indre).

-Etaient présents : MM. Jean-Paul GRELET et Jean-Yves BAUDAT, adjoints au Maire.
MM. Daniel DURIS, Jérôme ALAPLANTIVE, Gérard GACHET, Didier LABAYE, Joël MORICHON, Claude GRAMAGLIA, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

-Etaient absentes : Mmes LE ROUX épouse LEFRANC Catherine et BRUNAUD Monique.

- Procuration : aucune

- A été nommé(e) secrétaire : Joël MORICHON

OBJET : LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

Demande :

- La grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- L'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
A CHAVIN, le 10 novembre 2006.

Le Maire,

Certifié exécutoire
Publié et notifié le
Reçu en préfecture le
Le Maire,



[Signature]

